

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 36 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

#### DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.  
11 — 25 — — Omnibus.  
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.  
9 — 57 — — Poste.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

### PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le Sénat, ainsi qu'on le provoyait, a mené rapidement ses débats sur le projet d'Adresse. Après un discours de M. le baron Dupin sur le principe de la liberté des cultes, la haute assemblée s'est empressée de fermer la discussion générale pour passer à celle des paragraphes du projet.

Les quatre premiers paragraphes, ayant pour but d'adhérer sans réserve à la politique intérieure de l'Empereur, ont été adoptés aussitôt, sans aucune opposition, et il en a été de même des cinquième et sixième, après quelques observations incidentes de M. le marquis de Boissy, en faveur de l'admission des députés et du public, dans les tribunes du Sénat. Ce n'est qu'en abordant le septième paragraphe, concernant les affaires d'Italie et la question de Rome, que le débat a réellement commencé; car de nouvelles plaintes de M. le marquis de Boissy contre la désertion de l'Espagne et de l'Angleterre, à propos de l'intervention au Mexique, et quelques paroles de M. le général Husson et de M. Forcade de la Roquette, sur le même sujet, n'ont eu, à vrai dire, qu'un intérêt épisodique.

C'est M. Thouvenel qui a ouvert la délibération par un discours écouté avec une attention bienveillante, quoi qu'on n'en comprit pas très-bien l'opportunité. L'ancien ministre des affaires étrangères, préoccupé outre mesure d'attaques qu'il aurait dû laisser tomber, s'est laissé entraîner à de nombreuses considérations, que nous n'apprécierons pas, pour

établir qu'il n'avait point mérité le reproche d'avoir tenté de faire dévier la politique de l'Empereur. A ce sujet, l'honorable orateur, voulant user de représailles, s'est livré, à son tour, à des récriminations qui ont amené le général Gemeau et M. le marquis de Larochejaquelin à rééditer des déclarations et des arguments dont l'assemblée, parfaitement éclairée sur la question débattue, n'avait que faire et ne demandait qu'à être débarrassée.

Heureusement, M. Billault a rétabli l'utilité pratique du débat, avec son esprit d'à-propos et son bonheur habituels.

Son Excellence a rappelé tout d'abord aux précédents orateurs et au Sénat, que la politique de l'Empereur, depuis que la question romaine s'est élevée, n'a jamais changé; que l'Empereur avait toujours voulu deux choses: l'indépendance de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siège. Prétendre que la pensée impériale s'est modifiée, n'est qu'une illusion pure. Le souverain de la France ne s'est pas mépris sur les obstacles qu'il rencontrerait avant de concilier les deux grands intérêts en lutte; mais comme il ne s'est pas mépris, il ne s'est pas lassé. Il a trouvé, à Rome, le non possumus religieux; il trouve maintenant, à Turin, le non possumus politique. Entre ces deux extrêmes, il persiste à n'admettre que la conciliation, parce qu'elle est nécessaire aussi bien à la France qu'à l'Italie, à la religion et à la paix du monde.

Ainsi fixés, les hauts principes qui dirigent la politique du chef de l'Etat ont laissé bien loin derrière eux et moins amoindris les conflits personnels et les questions de détail qui ne peuvent qu'aggraver les difficultés et réveil-

ler des passions qu'il importe d'assoupir avant tout.

L'ensemble de l'Adresse a été voté par 121 voix sur 122 votants. — Havas.

Après le vote de l'Adresse, il a été procédé par la voie du tirage au sort à la formation de la députation chargée de présenter à l'Empereur l'Adresse du Sénat.

Cette députation est composée de:

- MM. le comte de Béarn;
- le procureur général Dupin;
- le comte Le Marois;
- le général marquis de Grouchy;
- Thouvenel;
- le général vicomte de La Hitte;
- de Ladoucette;
- Le Roy de Saint-Arnauld;
- le marquis de Boissy;
- le général Gemeau;
- le marquis d'Audiffret;
- le général baron Achard;
- le comte de Casabianca;
- le marquis de La Valette;
- le marquis de Barbançois;
- Amédée Thierry;
- le marquis de La Grange;
- le général marquis de Castelbajac;
- le maréchal Maguian;
- le duc de Trévise. (La France).

Le Corps législatif a reçu communication vendredi de son projet d'Adresse. Il est conçu en ces termes:

« Sire,

» Votre Majesté a jugé le concours de la

Chambre actuelle assez utile à l'ordre et à la bonne direction des affaires du pays pour la conserver jusqu'à la fin de la législature; ce témoignage de confiance nous honore. Le calme qui permet à la constitution de fonctionner avec cette régularité est la plus grande preuve de la sagesse des pouvoirs publics et le signe le plus éclatant de leur force.

Dans le coup d'œil rétrospectif jeté sur ces cinq dernières années, vous rappelez, en nous y associant, tous les grands traits de votre politique. Caractérisée au dehors par une loyauté constante, au dedans elle s'est proposée pour but d'effacer par l'amnistie la trace de nos luttes civiles, de créer la prospérité par les grands travaux publics, de fortifier les institutions par la liberté et d'assurer l'économie dans les finances par l'abandon spontané de l'une de vos prérogatives. Vous nous accordez ainsi un reflet de votre popularité et une part dans les sentiments que le pays vous a voués.

» Votre Majesté avait concerté l'expédition du Mexique avec deux grandes puissances dont la coopération aurait eu, sans nul doute, pour effet de diminuer les efforts de la France. Resté seul à poursuivre une satisfaction nécessaire, vous avez eu raison de penser, Sire, que le Corps législatif n'hésiterait pas à vous seconder. Nous espérons la fin heureuse et prochaine de cette guerre dans laquelle notre armée et notre marine donnent de nouvelles preuves de leur constance et de leur courage; et nous souhaitons qu'il en puisse sortir librement un gouvernement stable, respectant les lois et les traités et demeurant l'allié de la France.

### PROULLETON.

## LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

On fit l'appel des numéros; il y eut vingt voix qui ne répondirent pas.

Chacun alors chercha du regard son compagnon de la veille, son ami, son parent.

Il y en eut qui pleurèrent.

Bien que nous ne nous fussions pas séparés de la nuit, André Lambert et moi, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre.

Non loin de là, le commandant Coudein et le mousse Léon s'embrassaient.

Il y avait deux pauvres jeunes gens qui tournaient comme des insensés dans cet étroit espace en appelant leur père.

On songea d'abord à se débarrasser des cadavres, en les jetant à la mer.

Deux déjà étaient engloutis sous les flots, le troisième allait y disparaître à son tour.

— Arrêtez! crièrent simultanément deux voix. Arrêtez! c'est mon père.

Les deux pauvres fils dont je parlais il n'y a qu'un instant, venaient de retrouver enfin celui qu'ils cherchaient.

Engagé entre les pièces du radeau, gisant sous les pieds des hommes, souillé, sanglant, méconnaissable, ils ne l'avaient pas aperçu tout d'abord.

Ils s'élancèrent en même temps vers son cadavre afin de le voir une dernière fois, afin de lui donner dans un dernier embrassement un suprême adieu.

O bonheur inespéré!... le vieillard n'est pas complètement refroidi... il respire... il existe encore.

Ses deux fils l'emportèrent dans leurs bras, lui prodiguèrent mille soins, le rappelèrent à la vie.

Ce fut alors un débordement de joie, une scène touchante.

L'empire des bons sentiments est immense: tout le monde s'était tu et regardait, tout le monde se sentit singulièrement calmer et redevenir meilleur.

Puis, avec une sorte de pieux respect, on reprit la triste cérémonie.

— Ce sera peut-être notre tour demain, disait celui-là.

— Pauvre garçon! disait un autre, qui allait précipiter le cadavre d'un novice dans cet immense élément déjà si peuplé, qui s'appelle l'Océan, pauvre

garçon, il n'avait pas vingt ans.

— Troun de l'air!... se récria le sergent Charlot, ceux qu'il faut plaindre ici, ce ne sont pas les morts, ce sont les vivants.

Il avait raison le Proveau: heureux ceux qui moururent le premier jour.

La distribution arriva.

Un gobelet d'eau douce... un quart de vin... et ce fut tout.

Il faut avoir navigué pour comprendre ce que c'est que la faim en pleine mer; depuis vingt-quatre heures nous n'avions mangé que quelques onces de bi-cuit.

Par suite de l'intérêt tout particulier qu'il inspirait, le mousse Léon s'était vu favorisé d'une double part.

Généreux enfant... il avait gardé ce surplus pour le blesé!

Il y eut d'abord entre eux un secret combat; puis, d'un commun accord, on appela la seule femme qui se trouvait à bord du radeau, et ces quelques miettes furent pour elle.

C'était la cantinière du bataillon d'Afrique et la femme du tambour-maître, un vieux soldat. Ils avaient fait ensemble toutes les campagnes de la République et de l'Empire; ensemble ils s'étaient trouvés à la ro-

traite de Russie. Mais qu'était-ce que toutes leurs misères passées auprès de la dernière épreuve qui les attendait!

Madeleine Rampon (c'est ainsi que se nommait la vivandière) remercia l'aspirant et le mousse avec la franche cordialité des femmes de sa profession.

— Je ne fais pas de façon, dit cette brave femme, parce que, moi aussi... bien souvent... sous le soleil ou sous la neige... j'ai donné gratis les dernières gouttes de mon tonneau... Ces services-là ne s'oublient pas; et si jamais à votre tour... Enfin... je m'entends... suffit!

Et elle feignit de manger la totalité du biscuit.

Mais, en réalité, elle en garda la moitié pour le maître-tambour, son mari, et ne tarda pas à retourner vers lui pour lui passer en cachette une large part de cette bonne aubaine.

Oh! s'il y eut à bord du radeau de la Méduse un déchainement de passions mauvaises, il s'y rencontra aussi bien de généreux sentiments; et dans cette masse de réprouvés, si cruellement punis, le regard de Dieu dut aussi trouver des élus.

Après le repas, ou du moins après ce qui en tint la place, l'aspirant Coudein voulut s'orienter sur notre marche et rechercha la petite boussole que la

» Nous sommes profondément affligés de la prolongation de la lutte aux États-Unis et du caractère qu'elle a pris. Nos sentiments d'humanité en sont plus affectés que ceux de nos intérêts. Nous regrettons que votre voix bienveillante et désintéressée n'ait pas été écoutée par les grandes puissances, et nous faisons des vœux pour que les Américains reculent bientôt d'eux-mêmes devant les maux qu'ils causent. Nous ne saurions désirer l'épuisement d'un pays qui avait su jusqu'ici user de la liberté au profit du travail et de la civilisation.

» Le Corps législatif vous approuve de tenir d'une main ferme la balance égale entre les grands intérêts qui s'agitent en Italie. Vous avez soutenu les Italiens sans pactiser avec la révolution; vous n'avez pas cessé de protéger l'indépendance du Saint-Père, en continuant à lui adresser de respectueux conseils. Persévérez, Sire, dans la même politique qui a déjà produit un heureux apaisement dans les esprits et qui répond aux sentiments de la France catholique et libérale.

» L'amélioration de nos voies de communication est toujours l'objet des besoins et des vœux ardents du pays. Nous espérons que des excédants de recettes et les économies opérées sur les divers services permettront d'augmenter la dotation des travaux publics.

» Nous nous proposons de solliciter de Votre Majesté la réforme de certains excès de réglementation qui paralysent trop souvent l'initiative individuelle, ou qui font obstacle à l'esprit d'association. Les admirables paroles que vous avez récemment prononcées à ce sujet, ne nous laissent plus rien à dire. La destruction de ces entraves ne doit pas conduire à un système qui exclue le patronage de l'État, nous le réclamons même en faveur des populations des campagnes si modestes et si dévouées. Elles font, en vue de perfectionner les cultures, de développer la viabilité, de créer ou de réparer les édifices communaux, des efforts énergiques qui méritent d'être encouragés.

» Sire, nous allons reprendre nos travaux avec le même zèle pour le bien public. Encore quelques mois et la France sera appelée à élire une nouvelle Chambre. Nos personnalités s'effacent et disparaissent dans ce grand acte national; ce que nous souhaitons, c'est que le pays réponde à la confiance que vous mettez en lui. Nous avons le ferme espoir qu'il en sera ainsi. Les populations, de plus en plus sensibles aux bienfaits et à la gloire de votre règne, voudront en assurer la continuation à elles et à leurs enfants. Elles porteront leurs préférences sur des hommes en qui s'est fortifiée, comme dans le cœur de la France, la pensée qui vous a élevé au trône, et nos successeurs n'auront plus qu'à achever, au milieu de générations nouvelles, étrangères aux dis-

sentiments des partis, l'œuvre que nous avons commencée et dont l'unique but a toujours été l'alliance de votre dynastie et de la liberté. — Havas.

La discussion de l'Adresse paraît devoir être plus longue et plus animée au Corps législatif qu'au Sénat, si l'on en juge du moins par les noms des orateurs déjà inscrits.

Dans la discussion générale sont inscrits comme devant parler : MM. Plichon, Colb-Bernard et Picard.

Sur les paragraphes 1, 2 et 3, relatifs à la situation intérieure, aux affaires du Mexique et aux événements des États-Unis, sont inscrits : MM. Ollivier, Picard, Jules Favre, Darimon et Lemerrier.

Sont inscrits sur le paragraphe relatif aux affaires d'Italie, M. Keller contre, et M. Granier de Cassagnac pour.

Enfin, M. Guyard-Delatain est inscrit pour parler sur les événements de Pologne.

(La Nation.)

Des dépêches particulières de Varsovie semblent indiquer que la lutte engagée sera plus longue qu'on ne le pensait d'abord. La révolte se propage dans les campagnes, et l'armée russe est insuffisante pour la comprimer. Il a été fait de nombreuses arrestations le 28.

D'après des lettres particulières de la frontière polonaise de Prusse et d'Autriche, on aurait énormément exagéré l'importance des récents événements. C'est ainsi que la prétendue Saint-Barthélemy contre les soldats russes serait de pure invention; il n'existerait pas de gouvernement provisoire; Miroslawski n'aurait point paru à la tête des soi-disant insurgés; le chemin de fer entre Varsovie et Cracovie n'aurait jamais été coupé, et la voie qui relie Varsovie à Pétersbourg n'aurait cessé de fonctionner que par ordre du gouvernement.

(Idem.)

On écrit de Berlin, 30 janvier. — Il est presque certain que le roi ne recevra point l'adresse de la chambre des députés des mains du président de l'assemblée. On prendra prétexte de la santé affaiblie du roi pour motiver ce refus. Le président de la chambre a envoyé au chef de cabinet la copie de l'adresse, en le priant de faire savoir à la députation chargée de remettre l'adresse à Sa Majesté le jour et l'heure où le roi voudra bien la recevoir.

Il est possible que Sa Majesté réponde par un message royal, que M. de Bismark sera chargé de communiquer à la chambre. Si cette décision est maintenue, ce sera la première fois, depuis que la Prusse est en monarchie constitutionnelle, que le roi refusera de recevoir l'adresse de la chambre des députés.

Il va sans dire que la Chambre ne peut rien décider sur l'attitude qu'elle devra prendre avant que la réponse du roi ne soit connue.

La gazette de la Croix prétend que les membres du parti progressiste déposeront leur mandat pour nécessiter de nouvelles élections. La fraction progressiste compte cent trente-six membres, presque la moitié de la Chambre.

Le bruit de la dissolution imminente de la Chambre court de nouveau. Je le tiens pour faux; il n'a d'autre fondement que la phrase un peu vague prononcée hier par M. de Bismark : « J'espère mettre fin au conflit actuel d'accord avec vous ou vos successeurs. »

La Chambre des seigneurs ne votera pas d'adresse; le parti féodal avait proposé de voter une adresse dans le sens des adresses de loyauté que vous connaissez; mais il paraît qu'il n'a aucune chance de réunir la majorité.

On parlait aujourd'hui de la démission du ministre de la justice, comte de Lippe, qui aurait montré trop d'indifférence vis-à-vis les attaques dont l'a honoré la Chambre des députés. — Havas.

Les nouvelles de la Guadeloupe et de la Martinique, vont jusqu'au 10 janvier.

Le Journal des Antilles trace un tableau navrant de la situation commerciale et industrielle de la Martinique. La colonie, dit ce journal, traverse en ce moment l'une des plus douloureuses situations qui puissent affliger un pays. L'inquiétude est partout; personne n'envisage sans effroi l'avenir qui se prépare, que disons-nous, l'avenir! il n'est personne qui ne soit déjà frappé par le présent. Nous ne voudrions pas charger le tableau et ajouter à de légitimes angoisses; mais nous ne pouvons le cacher, nous marchons à une catastrophe qu'il ne sera bientôt plus temps de conjurer. Le sucre entièrement avili, le cours de cette denrée ne suffisant pas à couvrir les frais de production; par suite, l'impossibilité de payer le salaire, l'impuissance des commissionnaires à pourvoir par le crédit à cette suprême nécessité, puisque à part le déficit considérable de leurs commissions, ils souffrent de l'énorme différence des prix actuels; annuités d'immigrants irrécouvrables désormais, et conséquemment gêne de la Caisse d'immigration; travailleurs renvoyés des habitations ou conservés par générosité, et appelés à partager le pain de la misère, mais livrés sans occupations aux tentations du vagabondage; propriétaires menacés dans l'existence de leurs familles; anéantissement du commerce; dette générale; insolvabilité allant croissant: telle est la situation.

Et nous ne sommes qu'au commencement de cette redoutable épreuve! Que sera-ce au milieu de la récolte, quand les sucres, débordant sur la place et les navires chargés, notre produit sera vendu à 12 fr. ? On le sent, il y a au bout de cette situation une catastrophe imminente, et, ce qui effraye davantage, c'est qu'on se demande, sans pouvoir y répondre, quelle est l'issue de cette impasse périlleuse.

Les Antilles attribuent le plus fort du mal aux décrets rendus depuis la loi de 1860, et qui ont fait de cette loi une lettre morte, en retirant d'une main ce qui avait été donné de l'autre. Les journaux de la Guadeloupe font entendre les mêmes doléances.

A Saint-Thomas, d'après les derniers avis, il était toujours fortement question de conflits possibles aux Bermudes, entre les marines anglaise et américaine. L'amiral Milnes se trouve, en effet, avec des forces considérables aux Bermudes, pour appuyer la demande du gouvernement britannique, qui veut absolument que la flottille fédérale, sous les ordres du commodore Wilkes, ne se tienne pas aussi près des côtes. Cependant ce dernier s'obstine à rester, et les deux escadres s'observent. On comprend qu'une telle situation soulève quelques craintes. — Havas.

## Nouvelles Diverses.

Mgr Bardou, évêque de Cahors, est atteint d'une sérieuse et grave maladie. Il a reçu les derniers sacrements.

— Nous sommes informés qu'un crédit de 87,000 fr. vient d'être affecté par M. le ministre des travaux publics à des explorations de gîtes métallifères au Mexique.

— La congrégation de l'Index, à Rome, vient de condamner la Sorcière, de Michelet, et le Mediatore, journal rédigé par le père Passaglia.

— Le Siècle publie la lettre suivante que lui adresse M. Emile Olivier :

Paris, le 17 janvier 1863.

Monsieur le préfet,

D'après la législation actuelle, aucune réunion publique ne peut avoir lieu sans votre autorisation préalable; en conséquence, je viens vous demander l'autorisation de convoquer une réunion publique, ayant pour but spécial et exclusif de recueillir des souscriptions en faveur des ouvriers sans travail. Si, comme j'en espère, votre réponse est favorable, j'aurai l'honneur de vous faire connaître le local choisi, le jour et l'heure, afin que vos agents puissent constater que rien ne sera fait ou dit de contraire à l'ordre public ou à la loi.

Je vous prie d'agréer mes salutations sincères et respectueuses.

EMILE OLIVIER.

Le dimanche 25, le commissaire de police de mon quartier est venu me dire qu'il était chargé par M. le préfet de police de m'annoncer verbalement que l'autorisation que je sollicitais ne m'était pas accordée.

EMILE OLIVIER.

— Les ouvriers boulangers de Paris ont résolu de prélever sur le gain de chacun d'eux par semaine un pain d'un kilo en faveur des ouvriers colonniers sans travail. Ils sont au nombre de 4,100; ce sera donc une souscrip-

veille au soir il avait soigneusement serrée dans son sein, mais il ne la retrouva plus.

Sans doute, elle était tombée de sa poche lors de quelque violente secousse et, glissant entre les poutres du radeau, elle avait disparu à jamais.

J'ai dit quelle avait été la joie de notre jeune chef en trouvant, la veille, ce pauvre petit compas, je renonce à peindre sa douleur de l'avoir perdu!

Léon seul parvint à le calmer.

— Silence! commandant! lui dit-il à voix basse. Il est inutile de leur apprendre ce nouveau malheur, ils sont assez malheureux.

— Oui... tu as raison... fit l'aspirant. Mais nous n'avons plus d'autre guide maintenant que le lever et le coucher du soleil.

— Vous oubliez le doigt de Dieu, mon capitaine.

Une fois encore, le jeune homme embrassa l'enfant.

Je ne saurais dire à quel point était touchante l'affection qui, d'heure en heure grandissait entre eux.

La journée, cependant, avançait. Elle fut assez belle, mais le vent persista, et la mer, bien que continuellement houleuse, nous parut plus calme que relativement à la nuit précédente.

Brisés par les émotions et par la fatigue, nous

étions tous plongés dans un abattement profond. On se couchait à tour de rôle, on fermait les yeux, on s'efforçait d'avoir quelques instants de sommeil et d'oubli. La plupart se remettaient peu à peu, et paraissaient jouir d'une certaine satisfaction. Mais dans cette torpeur, il y avait déjà de la fièvre et de l'hallucination. On se persuadait qu'à chaque instant les embarcations allaient apparaître, il y en eut même qui s'imaginèrent les apercevoir; d'autres croyaient que la terre se montrait à l'horizon, et par leurs cris soudains, par leurs gestes spontanés, ils nous donnaient à tous une faillacieuse joie. Il faut avoir le souvenir d'une grande maladie, d'une journée d'engourdissement, après une nuit de délire, pour se figurer ces alternatives étranges et ces étranges visions.

A peine quelques-uns d'entre nous y échappaient-ils. Réunis autour de M. Goudein, qui restait étendu sur son espèce de tillac, ils s'entretenaient avec lui à voix basse et par intermittences seulement.

— Le moral de nos hommes s'altère visiblement, observa l'ingénieur Corréard. Si nous ne sommes pas promptement secourus, je crains tout de leur colère... elle sera celle des fous.

— Espérons! murmura quelqu'un. Et tous en chœur répétèrent machinalement :

— Espérons!

En ce moment, Madeleine Rampon s'approcha de nous.

— Vous serez tous sauvés, nous dit-elle, j'ai sur moi une médaille de Notre-Dame du Laux, la toute puissante patronne de mon pays. Avant de partir j'ai fait un pèlerinage à sa chapelle, près de Gap, dans les montagnes. Que chacun de vous lui fasse un vœu et baise pieusement sa sainte image... Notre-Dame du Laux nous sauvera.

Assurément il y avait parmi nous bien des esprits irréligieux et railleurs, mais personne ne songea à sourire en ce moment; chacun prit la prétendue relique que présentait la vivandière, et, comme elle répéta :

— Notre-Dame du Laux, sauvez-nous!

Hélas! tous les saints du ciel et Dieu lui-même semblaient nous avoir abandonnés.

La nuit arriva... pas une voile à l'horizon... rien encore... toujours rien.

Aussi les appréhensions de l'ingénieur Corréard ne tardèrent pas à se réaliser. Des cris de rage éclatèrent sur le radeau; ce fut vainement, cette fois, qu'on s'efforça de calmer l'effervescence générale. Avec la fraîcheur du soir, nos hommes avaient repris quelque

force, on eût dit qu'ils allaient l'employer à s'anéantir les uns les autres. Ce n'étaient que regards courroucés et gestes menaçants. Il y eut même quelques sabres tirés hors du fourreau. Pourquoi? Les malheureux eux-mêmes n'en savaient rien. Mais la voix de tous ceux que jusqu'alors on avait reconnu pour chefs fut hautement méconvenue, mais l'esprit de division et de révolte commença à se manifester parmi nous comme un fleau de plus. O mon Dieu! n'en avions-nous déjà pas assez!

Deux tristes diversions étouffèrent ce premier éclat.

La première fut un suicide.

Parmi ceux qui jusqu'alors avaient le plus souffert, et dont les regards annonçaient le plus d'égarement, j'avais remarqué l'un des boulangers de la frégate et deux jeunes mousses qui ne le quittaient pas. Ils concertèrent ensemble de se donner la mort, et, après avoir élevé tout-à-coup la voix pour nous faire leurs adieux, ils se précipitèrent à la mer en se tenant tous les trois par la main.

Cet exemple apaisa soudain le tumulte, et fit réfléchir tout le monde.

(La suite au prochain numéro.)

tion de 4,100 kilos de pain que le chemin de fer pourra répartir chaque semaine dans les diverses localités. Le kilo de pain étant de 40 centimes, c'est une somme de 1,640 francs que versent par semaine les ouvriers boulangers de Paris. Un tel acte peut se passer d'éloges.

## Chronique Locale.

On lit dans l'Union de l'Ouest, sous le titre : LE FILS DE GIBOYER A SAUMUR.

« Une personne qui mérite et qui nous inspire la confiance la plus absolue, nous adresse sur les dernières représentations du *Fils de Giboyer* à Saumur, les détails suivants que nous résumons ainsi qu'il suit :

Le *Fils de Giboyer* a été représenté lundi dernier à Saumur, la curiosité avait attiré une grande affluence, la salle était pleine; la loge des officiers de l'École de cavalerie au grand complet.

La pièce marchait paisiblement lorsque le parterre accueillit avec des applaudissements frénétiques des allusions blessantes pour qui-conque respecte le glorieux passé de la France et les convictions de la meilleure partie de ses habitants.

Les officiers se retirèrent alors tous ensemble sans bruit. Il ne resta dans la salle que les vétérinaires.

Il était certes impossible de protester d'une manière plus digne et plus calme, et les choses en seraient restées là si l'on n'avait eu la malencontreuse idée de permettre pour le lendemain une seconde représentation.

Alors les propos coururent la ville; quelques plaisanteries furent faites sur la sagesse des officiers de notre époque, et la jeunesse turbulente de la ville se donna rendez-vous au théâtre. Les allusions, comme cela devait être, furent saluées avec plus de tapage que la veille et les officiers se retirèrent encore une fois; mais au café, et pendant les entr'actes, ils apprirent que l'on tournait en ridicule leur modération. Ils rentrèrent alors en masse et un concert formidable de sifflets domina les applaudissements du parterre dont quelques personnages se permirent des injures grossières et même des provocations. Alors les officiers furent se ranger le long des corridors de sortie sans provoquer personne, mais prêts à répondre à toutes les attaques. Heureusement aucun des provocateurs n'osa soutenir son rôle.

Il est triste de dire que ce n'est pas la première fois que de pareilles scènes ont eu lieu, et qu'elles se renouvellent toutes les fois qu'une certaine partie de la population de la ville trouve quelque moyen de blesser l'École de cavalerie: — pour n'en citer qu'un exemple entre mille, un officier, il y a plusieurs années, s'était noyé dans la Loire; le lendemain, le parterre eut l'odieuse inconvenance d'applaudir à outrance ces mots du *Gamin de Paris*: « Ce n'est rien, ce n'est qu'un baron qui se noie. » — Il s'en suivit un tumulte épouvantable et des duels dans l'un desquels fut tué l'un des insulteurs par un officier élève.

A part toutes questions de convenance et de moralité, la ville de Saumur devrait cependant penser que c'est à l'École de cavalerie qu'elle doit son agrandissement et sa prospérité. Entièrement peuplée de commerçants et abandonnée peu à peu par les grands propriétaires qui y résidaient autrefois, elle déclinerait bien vite sans les trois millions qu'y versent chaque année ces officiers, qu'un certain nombre de ses habitants, ainsi que nous le disions tout à l'heure, ne laissent passer aucune occasion de provoquer. Combien d'autres villes cependant seraient fières et heureuses de renfermer ce magnifique établissement, qui dans le principe devait être fondé à Angers.

Nous ne savons quel peut être l'auteur de cette lettre; si par naissance il appartient à notre ville, par les sentiments il lui est complètement étranger. Certes il a bien perdu tout

droit à la sympathie de nos concitoyens, celui qui présente sous un jour aussi faux les rapports des habitants de Saumur avec l'École, et qui va chercher à 26 ans de date dans les annales de sa ville natale, pour rappeler un fait fâcheux, ne pouvant qu'exciter la discorde qu'il semble regretter.

Les réflexions que fait ce prétendu Saumurois sont pleines de justesse; Saumur doit toute sa prospérité à son établissement militaire, et ses habitants ne doivent pas l'oublier. Nous ne croyons pas du reste qu'ils l'oublient.

Personne n'ignore que l'entente la plus cordiale existe à Saumur, entre l'élément militaire et l'élément civil. Maintes fois nous avons entendu dire à des officiers, au moment de leur départ, que leur séjour dans nos murs leur avait été fort agréable, et ils reviennent au milieu de nous avec le même plaisir que nous avons à les recevoir.

Nous pourrions encore, à l'appui de notre cause, énumérer les nombreuses alliances contractées à Saumur par des jeunes gens qui sont venus suivre les cours de l'École depuis 1815, et citer les noms de tous les anciens officiers qui, pendant leur retraite, ont choisi notre ville pour résidence. Mais ces faits doivent être connus du correspondant de l'Union, s'il est Saumurois, et nous ne nous y arrêtons pas.

Le correspondant de la feuille Angevine paraît avoir pleine confiance dans la courtoisie du public des autres villes; le moment est mal choisi pour nous faire partager ce sentiment. Les scènes de désordres qui ont troublé les théâtres de Nantes, de Rennes, de Toulouse, etc., etc., sont de dates trop récentes.

A Angers, MM. les Angevins étaient seuls dans leur théâtre, pendant la représentation du *Fils de Giboyer*, et ils n'ont pu se souffrir. La majorité, dont les applaudissements troublaient la représentation tout autant que les sifflets de la minorité, a fait loi; la police a mis ces derniers à la porte. Ce n'est pas très-courtois. Que se fût-il passé si, comme notre salle de spectacle, celle d'Angers eût contenu des étrangers de tous les points de la France?

Tout ce bruit, qui se fait à l'occasion du *Fils de Giboyer*, suffit pour faire regretter que cette pièce soit livrée au public. Nous n'avons pas à nous prononcer à son égard, mais sans esprit de parti, nous pouvons constater qu'elle a eu ce mauvais côté de soulever, dans toutes les villes où elle a été jouée, les passions, et d'exciter les citoyens à la haine les uns contre les autres.

P. GODET.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le Maire de Saumur copie de la lettre suivante qu'il a adressée au directeur de l'Union de l'Ouest.

Saumur, le 2 février 1863.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire, dans le numéro d'hier de votre journal, l'article écrit sur les représentations du *Fils de Giboyer*, à Saumur, d'après les renseignements qui, dites-vous, vous ont été fournis par la lettre d'un de vos correspondants. Au nom de mes concitoyens, je proteste énergiquement contre l'exactitude des faits qui y sont rapportés, et contre les appréciations malveillantes qui y sont faites de notre ville et de ses habitants.

Non, Monsieur, les jeunes gens de Saumur ne se sont pas concertés pour injurier et provoquer MM. les Officiers de l'École de cavalerie, et de part et d'autre il n'y a eu ni injure ni provocation.

Des sifflets et des applaudissements se sont fait entendre aux passages de la pièce qui rappellent les grands principes de 1789: vous admettez bien que l'on peut, sans répudier les gloires du passé et sans insulter aux grands noms dont la France s'honore, applaudir à ces principes qui sont la base de notre état social.

Il est faux, Monsieur, que les habitants de la ville soient dans un état d'hostilité avec MM. les officiers de l'École: au contraire il règne entre eux la meilleure harmonie. Il est faux qu'il y ait à Saumur des tendances pour

blesser MM. les officiers lorsque l'occasion s'en présente. MM. les officiers sont aimés et estimés à Saumur, sont reçus avec bienveillance dans nos familles, admis dans toutes nos fêtes. Notre ville pratique largement envers eux l'hospitalité que tout étranger est sûr d'y rencontrer. Votre correspondant, qui certainement n'est pas un officier, parce que MM. les officiers ne font pas publier leurs lettres sans y laisser leur signature, votre correspondant peut vous dire avec quelle urbanité, quelles prévenances, quels égards, les étrangers sont accueillis à Saumur.

» Votre correspondant parle de la décadence de Saumur. Cela fait sourire de pitié. Dites-lui, s'il vous plaît, que l'état florissant de notre ville répond avantageusement aux choses plus que singulières qu'il vous a écrites.

» Il vous a rappelé deux événements malheureux qui ont eu lieu à Saumur en 1836. La mort de M. de C\*\*\*, qui a péri dans la Loire, le 17 mars, et le duel de MM. de M\*\*\* et D\*\*\*, du 17 mai suivant. Et il vous dit que le duel eut lieu, parce que, dans la représentation du *Gamin de Paris*, on applaudit à outrance ces mots de la pièce: « Ce n'est rien, ce n'est qu'un baron qui se noie, » en faisant allusion à la mort de M. de C\*\*\*. Il faut avoir l'intention bien arrêtée de diffamer toute une ville pour oser lancer contre elle une imputation aussi odieuse. Sachez donc, Monsieur le Directeur, et votre correspondant doit le savoir, puisqu'il rapporte le fait, que des habitants de la ville de Saumur firent les plus grands efforts, s'exposèrent aux plus grands dangers pour sauver M. de C\*\*\*. Les amis de ce malheureux officier leur en firent publiquement les plus vifs remerciements: et votre correspondant accuse les habitants de Saumur d'avoir applaudi à la mort de M. de C\*\*\*!

» Les plus purs sentiments d'humanité, les dévouements les plus généreux animent tous les cœurs de notre population, et c'est à l'occasion d'un fait dans lequel elle en a donné les plus grandes preuves qu'on l'accuse de sentiments indignes d'hommes civilisés! Il est difficile, même à un homme calme, de maîtriser son indignation, en présence d'une attaque aussi outrageante. On peut jalouser Saumur de posséder l'École de cavalerie, mais il n'est permis à personne de l'injurier et surtout de le calomnier.

» Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, cette lettre dont j'adresse une copie à M. le Procureur impérial de Saumur, avec un exemplaire de votre journal du 1<sup>er</sup> février.

» Veuillez bien agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire, député au Corps-Législatif, CHEDEAU, adjoint.

## SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers de l'industrie cotonnière,

Ouverte au Bureau de l'ECHO SAUMUROIS.

Quatrième liste.

	fr.	c.
La compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur.	103	50
M. Dumas, receveur particulier.	100	»
M. Juchault, avocat.	10	»
M. Chedeau, notaire à Saint-Clément.	10	»
Une anonyme.	5	»
Un anonyme.	5	»
M. Besson-Morin.	10	»
Un anonyme.	10	»
M. Lépine, grainetier.	10	»
Total des listes précédentes.	263	50
Total.	1,254	85
Total.	1,518	85

Saumur, le 1<sup>er</sup> février 1863.

Le capitaine commandant les sapeurs-pompiers, chevalier de la Légion-d'Honneur,

A Monsieur P. Godet, propriétaire gérant de l'ECHO SAUMUROIS.

J'ai l'honneur de vous remettre une somme

de cent trois francs cinquante centimes, soustraite par ma compagnie, pour venir en aide aux ouvriers filateurs et cotonniers sans ouvrage.

Si faible qu'elle soit, puisse-t-elle, venant de travailleurs sans fortune, aider au moins moralement, à soulager la misère de pauvres ouvriers à qui la ressource du travail est si fatalement enlevée.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

JOLY-LETERNE.

La session des assises du premier trimestre 1863 s'est ouverte à Angers le 2 février, sous la présidence de M. Camille Bourcier, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur.

Voici la liste des jurés appartenant à l'arrondissement de Saumur.

MM.

Planton, Jean-René, notaire à Vihiers.

Daget, Théodore, négociant à Saumur.

Bucaille, Jean, propriétaire à Saumur.

Lemercier-Lamonneraye, Auguste, propriétaire à Gennés.

Hervé, Louis-Pierre, maire à Varennes-sous-Montsoreau.

Bourgery, Urbain, propriétaire à Saint-Georges-Châtelais.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur*:

Aujourd'hui, à deux heures, l'Empereur a reçu dans la salle du Trône la députation du Sénat chargée de lui présenter l'Adresse du Sénat, en réponse au discours de Sa Majesté.

Le président du Sénat a donné lecture de l'Adresse.

L'Empereur a répondu:

« Je reçois avec reconnaissance l'Adresse du Sénat. L'approbation qu'elle donne à ma politique et les expressions de dévouement qu'elle renferme me touchent vivement. L'unanimité du vote m'a causé une profonde satisfaction, parce qu'elle témoigne d'un accord qui ne peut amener que d'heureux résultats. »

« Recevez donc mes remerciements pour avoir été l'éloquent interprète des sentiments d'une assemblée que vous représentez si dignement. »

Des cris unanimes de *Vive l'Empereur!* éclatent après les paroles de Sa Majesté.

Lemberg, 1<sup>er</sup> février. — L'insurrection est très-forte près d'Oleksinick.

Un combat acharné a été livré près de Kolo-duo, où plus de trois mille insurgés sont réunis sous le commandement de Langiewicz.

Une feuille polonaise annonce ce matin que près de Skiernevice un transport de conscrits a été délivré.

Les insurgés se dirigent vers la Lithuanie.

Berlin, 1<sup>er</sup> février. — D'après des lettres particulières de Varsovie du 30 janvier, l'insurrection aurait beaucoup de partisans en Lithuanie et en Volhynie. — Havas.

Nous appelons d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur l'émission d'actions de la **Compagnie générale Immobilière**, ouverte dans notre ville, chez M<sup>re</sup> V<sup>o</sup> DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers.

Ces Actions offrent toutes les garanties des placements hypothécaires et assurent tous les bénéfices des meilleurs placements industriels. Les Actions ne se payent qu'à raison de 25 FR. PAR MOIS. (Voir aux annonces).

Français, latin, grec; préparation au baccalauréat.

Leçons particulières et en ville. M. RIGAL, professeur à la pension de Nantilly. (64)

## TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> février 1863, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit:

Bœuf.	1 fr. 20 c.
Veau.	1 30
Mouton.	1 40

**TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Février.**

Première qualité. 18 c. 33 m.  
 Les cinq hectogrammes  
 Seconde qualité. 15 c. 85 m.  
 Les cinq hectogrammes  
 Troisième qualité. 13 c. 33 m.  
 Les cinq hectogrammes.  
 NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans

leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

**Marché de Saumur du 31 Janvier.**

Froment (hec. 77 k.) 1977	Huile de lin . . . . . 65
2 <sup>e</sup> qualité de 74 k. 19	Paille hors barrière 28 66
Seigle . . . . . 41 75	Foin . . . . . 62 70
Orge . . . . . 42 30	Luzerne (les 730 k) 58 30
Avoine (entree) . . . . . 9	Graine de trèfle . . . . . 54
Fèves . . . . . 42 73	— de luzerne . . . . . 30
Pois blancs . . . . . 19 20	— de colza . . . . . —
— rouges . . . . . 15 20	— de lin . . . . . —
Cire jaune (30 kil) 469	Amandes en coque . . . . . —
Huile de noix ordin. 70	(l'hectolitre) . . . . . —
— de chenevis . . . . . 58	— cassées (30 k) 65

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 80 à 100
Ordin. envir. de Saumur 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 80 à 85
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 70 à 75
Saint-Léger et environs 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 73 à 80
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 65 à 70
Le Puy-N.-D. et environs 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 73 à 80
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 65 à 70
La Vienne, 1862 . . . . . 60 à 65

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1862 . . . . . 100 à 115
Champigny, 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 180 à 200
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à 140

1) Prix du commerce. — 2) 2 hect. 30 lit. — 3) 2 hect. 20 lit.

Varrains, 1862 . . . . . 90 à 120
Bourgueil, 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 150 à 140
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 110 à 120
Restigny 1862 . . . . . 90 à 100
Chinon, 1862 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 95 à 100
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 80 à 90

**BOURSE DU 31 JANVIER.**

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 85  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 98 75

**BOURSE DU 2 FÉVRIER.**

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 90  
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 75

P. GODET, propriétaire-gérant

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

Tribunal Civil de Saumur.

**Demande en séparation de biens.**

Par exploit du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du trente-un janvier 1863, enregistré.

La dame Marie Dessay, femme du sieur Adolphe Dubois, ancien boulangier, cabaretier, avec lequel elle demeure à Saumur.

A formé contre son mari sa demande en séparation de biens;

Et M<sup>e</sup> Bodin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, 66, a été constitué pour la demanderesse sur cette assignation.

Pour extrait, L'avoué poursuivant, R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué, à Saumur.

**PURGE.**

Par acte au rapport de M<sup>e</sup> Dousain, notaire à Martigné Briand, en date du 2 novembre 1862, enregistré.

M. Michel Fournier, rentier demeurant commune de Brigné.

A vendu à la commune d'Ambillou, moyennant 800 fr., outre les charges,

15 ares 20 centiares de terre, à prendre dans un plus grand morceau, à Ambillou.

Copie collationnée de cette vente a été déposée au greffe civil de Saumur, le 5 janvier 1863, et le procès-verbal de dépôt a été signifié par exploits de Mallier, huissier, en dates des 21 et 22 janvier 1863, enregistrés.

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial, à Saumur.

2<sup>o</sup> A la succession d'Anne Martineau.

Pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions qu'ils aviseront;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial du nom des anciens propriétaires connus.

Et que tous ceux pouvant requérir des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées légalement.

(66) R. BODIN, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 5 février 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à l'Hôtel d'Anjou, à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de dame ANNE-ELISABETH FERAT, rentière.

Il sera vendu :  
 Plusieurs robes en satin, soie, mérinos et indienne, châles cachemire, en mérinos et autres, belles dentelles, chemises, jupons, cami-

soles, voilettes, bas, mouchoirs, plusieurs pièces en or et argent du Mexique et des Etats-Unis, montre en or, draps, serviettes, essuie-mains et autres objets.

On paiera comptant et 5 pour 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS FAILLITE.

Le vendredi 6 février 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Dubois, aubergiste à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 5, à la vente publique aux enchères des objets mobiliers dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, draps, couvertures, serviettes, nappes, effets, armoires, tables, chaises, commodes, établi et outils de menuisier, fusil, violon, fûts vides, batterie de cuisine, planches, outils, fer et ferrailles et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

de

**MARCHANDISES ET MOBILIER**

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 8 février 1863, à onze heures, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur RETEAULT, tailleur et marchand à Doué, à la vente publique aux enchères de toutes les marchandises et mobilier dépendant de sa faillite.

Il sera vendu :

Quantité de draperies et de nouveautés pour pantalons, indienne, cotons de Rouen et de Cholet, flanelle, napolitaine, molesquine, mérinos, stoffs, velours, popeline, tartane, siamoise, tartanelle, serge, toiles fil et coton, coutils, calicot, percale, mouchoirs, foulards, madras, cravates, orléans, comptoirs, rayons, lits, couvertures, rideaux, effets, draps, linge, tables, chaises, et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

UN TERRAIN, près la gare, contenant 2,480 mètres, dont une petite partie en bois, 77 mètres de façade sur la route du Mans.

S'adresser rue Royale, 51. (50)

**A CÉDER**

Maison de Mercerie et Bonneterie en gros.

S'adresser au bureau du journal.

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. »

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche, 15 février 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

**DES BIENS**

CI-APRÈS, Appartenant à la veuve et aux enfants CHENUAU-MARÉCHAL.

Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

1<sup>er</sup> lot. Maison, jardin et 16 ares 50 centiares de terre, au Port-Feuillé.

2<sup>e</sup> lot. Maison et jardin, au Port-Feuillé.

3<sup>e</sup> lot. Huit ares 25 centiares de terre, aux Varennes.

4<sup>e</sup> lot. Deux ares 75 centiares de terre, aux Varennes.

S'adresser audit notaire. (71)

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART, UN TRÈS-JOLI COUPÉ d'occasion.

S'adresser à M. Dupont, carrossier, place du Petit-Thonars. (42)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT Ou pour la Saint-Jean,

**UNE MAISON**

Située quai de Limoges, composée d'une boutique, trois chambres, grenier et cave.

S'adresser à M. VOISIN, couvreur, rue du Portail-Louis. (51)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

**MAISONS A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean, Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine, PETITE MAISON,

Sur terrasse et jardin, avec cour écurie et remise.

Située près la rue du Collège. S'adresser à M. LATREAU jeune. (53)

**ON DEMANDE** un homme et une femme,

pour le service des bains.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (39)

**ON DEMANDE** à traiter d'une étude d'huissier.

S'adresser au bureau du journal.

Nous désirons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration ; 2<sup>o</sup> économie de moitié ; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre enseigne. — Nos chocolats sont les plus fins ; les plus hygiéniques, les plus savoureux ; — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens licieux de la publicité ; une seule ambition nous guide ; c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**PLACEMENT FONCIER DE PREMIER ORDRE**

SURETÉ COMPLÈTE DU CAPITAL FACILITÉ DE RÉALISATION

**BÉNÉFICE CONSIDÉRABLE**

La COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE émet 37,600 actions de 500 fr., pour libérer entièrement ses magnifiques propriétés et pour construire, sur les

20,000 mètres de terrains qu'elle possède près de la Bastille, un VASTE HÔTEL de 500 chambres à 2 fr. par jour et des MAISONS à chambres et logements de 2 et 3 fr. par semaine.

La Société a fait construire et possède dans les quartiers les plus peuplés de Paris :

1<sup>o</sup> LA MAGNIFIQUE Maison Frascati, située boulevard Montmartre et rue Richelieu ;

2<sup>o</sup> 33 Maisons entre les gares de Lyon, d'Orléans et de Vincennes.

D'après les plans et devis mis à la disposition de tous, on peut, à la fin de la première série d'opérations, partager plus de Trente pour cent tout en réservant cinq millions pour augmenter le fonds social.

On comprend alors la plus-value considérable que peuvent atteindre les actions. Celles de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE PARIS sont à plus de cent trente pour cent de prime.

L'intérêt de 5 0/0 alloué par les Statuts est payé aux actionnaires les 15 mai et 15 novembre de chaque année.

On souscrit, en payant 25 fr. et 25 fr. de mois en mois :

A Paris, chez MM. ARCHAMBAULT, CHANTROT ET C<sup>o</sup>, banquiers, 4, rue de la Vrillière ;

Et à Saumur, chez M<sup>rs</sup> V. De Fos-Lotheulle et fils, banquiers, où l'on trouve tous les renseignements. (46)

Maison LETELLIER, à Rouen

**CHOCOLATS** hygiéniques **DES PHARMACIENS**

DE LA SEINE-INDÉRIEURE ET DE L'EURE

Préparés sous la garantie d'une Commission de surveillance

**CHOCOLATS ALIMENTAIRES** | **CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX**  
 an Maragnan, an Caraque, à la Vanille, en Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Verbouchées, en briquettes. | Anémiques, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies ; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

**Médailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858**

**BANDAGES HERNIAIRES**

de MM. WICKHAM frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier et bandagiste, successeur de MM. ROY frères.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

(75) PRIX MODÉRÉS. Saumur, P. GODET, imprimeur.